



Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de Nouvelle-Calédonie

BP 18197 – 98857 NOUMEA CEDEX

Mobilis : 74.16.72

Courriel : contact@ldhnc.nc

Site web : www.ldhnc.nc



Situation alarmante au Camp-Est :

La santé des détenus en danger

La LDH-NC interpelle les pouvoirs publics

La LDH-NC a récemment été alertée sur la situation sanitaire et sociale critique que traversent les personnes détenues au Centre Pénitentiaire de Nouméa. Actuellement, leur accès aux soins est remis en question par une réduction drastique des moyens humains alloués à une équipe soignante déjà largement sous-dotée. **Ainsi, les 24 et 25 novembre derniers, les traitements médicamenteux n'ont pas pu être dispensés aux personnes incarcérées au Camp-Est, parmi lesquelles certaines présentent de graves pathologies somatiques et/ou psychiatriques.** Cette conjoncture est amenée à se représenter très prochainement si une solution n'est pas trouvée.

Cette situation serait générée par une dette importante contractée par l'Etat à l'encontre des structures hospitalières publiques territoriales qui assurent les soins en détention. En effet, en Nouvelle-Calédonie, les détenus relèvent à ce jour de la compétence du Ministère de la Justice, y compris pour la prise en charge de leur santé. En 2010, l'une de nos membres, le Dr Erika Dujardin, alors médecin au Camp-Est, alertait déjà les pouvoirs publics à ce sujet : lorsqu'un Calédonien est incarcéré, ses ayants-droit et lui perdent instantanément leur couverture sociale et donc la garantie de leur protection sociale. Les dépenses de santé des personnes incarcérées sont donc prises en charge par l'Administration pénitentiaire, ce qui n'est plus le cas en France depuis 1994. Or, le manque de moyens actuels de cette administration crée **une véritable rupture d'égalité dans l'accès à la santé, entre les citoyens détenus et les autres.**

La santé est une compétence de la Nouvelle-Calédonie, mais tout se passe comme si cette dernière s'arrêtait aux portes de sa prison. Au-delà s'étendrait une zone de non-droit, peuplée d'hommes et de femmes, mineurs ou majeurs, que personne n'estime réellement de son devoir de soigner... **Pourtant, nous sommes en République. Pourtant, la prison est une privation de liberté, pas une privation de santé. Pourtant, les jeunes et les vieux qui entrent et sortent du Camp-Est sont des enfants de Nouvelle-Calédonie.**

La LDH-NC demande à chacun des acteurs de cette crise, Etat français, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Administration pénitentiaire et hôpitaux publics, d'assumer leurs responsabilités et devoirs envers la population calédonienne incarcérée. Elle rappelle en effet que l'une des missions majeures de la prison est la réinsertion et qu'il est pour cela impératif de respecter les droits fondamentaux que sont l'accès aux soins et à une protection sociale pour tous. Il est reconnu qu'un grand nombre de personnes détenues souffrent de difficultés psychologiques et psychiatriques, et que les addictions sont à l'origine de beaucoup d'incarcérations. Par conséquent, **une prise en charge optimale de la santé de ces personnes relève non seulement d'une mission de santé publique, mais constitue également la garantie d'une société apaisée.**

*Pour la LDH-NC, son président,
Elie Poigoune*

Nouméa, 7 décembre 2014